

## AVENANT RELANCE



## CONTRAT STRATEGIQUE DE FILIERE MODE ET LUXE 2021-2022

## EDITO

En réponse à la crise sanitaire que nous traversons, l'actualisation du contrat stratégique de filière « Mode et Luxe » s'inscrit dans la dynamique du plan de relance. Il intervient dans 3 domaines prioritaires stratégiques pour le secteur : la mode durable et la transition écologique, les enjeux de compétitivité et de souveraineté, la cohésion et les relations de solidarité entre donneurs d'ordres et sous-traitants.

Il s'agit en particulier d'identifier des axes d'action pour accélérer l'évolution de la filière sur de nouveaux modèles économiques performants, dans un contexte de crise économique et d'hyper-concurrence mondiale, en capitalisant sur le respect de l'environnement et l'attractivité des territoires, ainsi que sur l'agilité et l'adaptation dont ont fait preuve les fabricants pour approvisionner la population en masques. Ces axes d'action doivent également avoir pour ambition d'appuyer les TPE et PME de la filière.

L'objectif est de **favoriser un écosystème créatif encore plus durable, plus efficace et local**, avec l'ambition de doubler en 5 ans la part du « Fabriqué en France » dans la consommation de textiles, linge de maison et chaussures.

Le présent avenant intègre notamment plusieurs mesures<sup>1</sup> du rapport relocalisation et mode durable qui demandent un engagement collectif des 8 branches (**Bijouterie, Chaussure, Couture, Cuirs et peaux, Horlogerie, Maroquinerie et textile**) de la filière et de l'État.

Ces axes structurants viennent s'inscrire en prolongement du contrat signé en janvier 2019 et confirment 3 points :

- L'intérêt pour la « **mode durable** » est une **tendance de fond** pour l'ensemble des segments de marché ;
- Interroger **des modèles économiques** est nécessaire pour répondre aux nouveaux enjeux du marché ;
- **Promouvoir le « Fabriqué en France »**, c'est promouvoir l'image de la France, l'excellence de ses savoir-faire et soutenir l'emploi et le développement locaux.

Ces propositions sont à décliner au regard des quatre grands constats établis dans le rapport :

- **Le prix reste le premier facteur d'arbitrage**, et le premier frein à la relocalisation d'activités compte tenu des charges inhérentes à une activité nationale. La relocalisation ne pourra s'inscrire que dans une transformation du modèle traditionnel de fabrication de masse lointaine pour favoriser un système agile de fabrication plus en lien avec la demande effective et une valorisation des collections Made in France. Il faut donc à la fois comparer les coûts français aux coûts réels de la production délocalisée, en trouvant le bon équilibre entre volume de commandes, visibilité et rentabilité pour les fabricants ;
- **Le tournant de la « mode durable » est une opportunité pour les créateurs, les marques et les fabricants français et européens, à certaines conditions**. Dans ce contexte, il est souhaitable de promouvoir un modèle valorisant la responsabilité sociale, la diminution des impacts environnementaux, la durabilité et la recyclabilité des produits dans les négociations relatives à l'affichage environnemental, tout en renforçant la compétitivité des entreprises, notamment les PME. Le soutien aux projets et démarches innovantes de développement de la production de matières premières naturelles (notamment la laine, le chanvre et le lin) ou issues du recyclage qui soient locales devrait être source de compétitivité.
- **La nécessité de renforcer la collaboration tout au long de la chaîne de valeur** et parfois d'un juste partage de la valeur ajoutée afin d'améliorer la part consacrée au produit. Pour réussir, un partenariat de long terme entre marques et fabricants est indispensable. Il devra répondre aux

---

<sup>1</sup> Un suivi des autres mesures sera par ailleurs organisé dans le cadre du bureau et de la plénière du CSF.

besoins de services et de souplesse exprimés par les donneurs d'ordres et au besoin de visibilité sur les commandes exprimé par les fabricants ;

- **Le besoin d'un soutien de la puissance publique.** Les programmes d'investissements d'avenir et le plan France Relance apportent des sources de financement précieuses pour de nombreuses entreprises de la filière. **Le soutien aux projets innovants d'industrialisation des filières de tri et de recyclage des déchets textiles / chaussures et à la formation** rentre dans ce cadre.

Comme dans le contrat de filière, les axes stratégiques d'actions de l'avenant se divisent en plusieurs thèmes structurants :

1. Formation / Cohésion

2. Accompagnement des entreprises et aide à la relocalisation / compétitivité et souveraineté.

3. Traçabilité et mode durable / Transition écologique

Au total, 13 mesures, financées grâce au soutien des Comités de Promotion et de Développement Économiques de la filière (CTC, DEFI, Francéclat), de l'OPCO2I, de l'UIT, des Régions ... et de l'État (plan de relance, Bpifrance, ADEME, Business France..) ; Il s'agit d'accompagner au mieux les entreprises de notre secteur, saisir les opportunités de relocalisation et contribuer à gagner collectivement en compétitivité sur la base de nouveaux modèles économiques, d'une production innovante, durable, génératrice de produits de qualité et d'emplois non délocalisables.

L'enjeu de notre action commune est de permettre à la filière de maintenir sa prééminence mondiale, en se donnant les moyens d'accompagner sa croissance dans un contexte incertain lié à la pandémie.

Si le Contrat de filière se concentre sur le volet industriel de la filière et les relations entre donneurs d'ordres et fabricants, il est important de rappeler le rôle fondamental de la création, des marques et de la distribution, lien avec le consommateur dont le dynamisme tire l'ensemble de la chaîne de valeur, et qui a été particulièrement touchée par les restrictions depuis un an. Des mesures d'accompagnement, en formation notamment, intégreront ainsi leurs problématiques spécifiques.

La crise sanitaire a montré à la fois la fragilité de chaînes d'approvisionnement mondiales (de produits finis mais aussi de tissus, d'accessoires, etc.) mais également la formidable capacité des fabricants de la filière à collaborer et à s'adapter.

Il s'agit maintenant de tirer parti de cet élan de manière durable.

Guillaume de SEYNES

Président du Comité Stratégique de filière Mode et Luxe

<b>EDITO</b> .....	<b>2</b>
<b>1. BILAN</b> .....	<b>2</b>
1.1. Formation / attractivité des métiers techniques .....	2
1.2. Capacité industrielle de production et sous-traitance et accompagnement des marques :.....	3
1.3. Financement et accompagnement des marques :.....	3
1.4. Développement durable :.....	4
1.4.1. <i>Les démonstrateurs</i> :.....	4
1.4.2. <i>Les travaux autour de la traçabilité</i> :.....	5
1.5. International et attractivité de Paris .....	5
<b>2. FORMATION / COHESION :</b> .....	<b>6</b>
2.1. Une offre de formation innovante pour favoriser le développement des compétences :.....	7
2.2. Attractivité des métiers :.....	7
2.3. Des parcours d'apprentissages tout au long de la vie :.....	8
<b>3. COMPETITIVITE ET INNOVATION :</b> .....	<b>9</b>
3.1. Des accélérateurs sectoriels dédiés et des modules de conseil :.....	9
3.2. Un accompagnement à la réindustrialisation .....	9
3.3. Développement et diffusion d'un outil pour calculer les coûts complets de fabrication. ....	10
3.4. Un meilleur accès à la commande publique .....	11
3.5. Dispositif d'accompagnement en faveur des jeunes marques et créateurs de mode, ainsi que des métiers d'art de la mode .....	12
<b>4. TRAÇABILITE ET MODE DURABLE / TRANSITION ECOLOGIQUE :</b>	<b>13</b>
4.1. Des débouchés en boucle ouverte :.....	13
4.2. De nouvelles matières pour diminuer l'impact environnemental :.....	13
4.2.1. <i>Lin et chanvre</i> :.....	13
4.2.2. <i>Laine</i> :.....	14
4.3. Affichage environnemental : des solutions accessibles au PME .....	15
4.4. Traçabilité :.....	15
4.4.1. <i>Un travail sur les standards au niveau européen</i> :.....	16
4.4.2. <i>Des « pilotes »</i> :.....	16
<b>5. LISTE DES ACRONYMES</b> .....	<b>18</b>
<b>6. TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES</b> .....	<b>20</b>
<b>7. LES SIGNATAIRES :</b> .....	<b>28</b>

## 1. Bilan

Le contrat stratégique de filière Mode a été signé en janvier 2019.

En 2 ans, malgré la crise sanitaire, la filière mode et luxe s'est structurée pour accompagner les entreprises à répondre à de nouvelles problématiques : émergence de façons inédites de produire et de vendre nécessitant l'adaptation des compétences et des métiers, besoins en financement, attention particulière à porter aux ressources et à l'environnement...

Nombre d'actions, fruits de la **dynamique collective** insufflée par le Comité stratégique de filière, ont été mises en place.

**Aucune des propositions menées dans ce cadre n'auraient pu être réalisées sans le financement et l'engagement des CPDE (DEFI, CTC, Francéclat) et de l'UIT.**

Parmi elles :

### 1.1. Formation / attractivité des métiers techniques

- ◆ **Une action de communication sans précédent** a été menée pour valoriser les métiers techniques. Lancée en octobre 2019, la campagne intitulée « Savoir pour faire » a démarré sur les réseaux sociaux, suivi en novembre par la mise en ligne du site [www.savoirpourfaire.fr](http://www.savoirpourfaire.fr). Elle comportait notamment des outils **de communication disponibles gratuitement pour tous** les acteurs de la filière, un **site Internet, des films de promotion (dont un film filière, 8 vidéos « métiers » et 5 mini documentaires « rencontres d'ateliers »**, un **espace d'offres d'emploi**, une **newsletter et un blog**, relayant les actualités de la filière, des articles de fond ...

Une cartographie des formations a par ailleurs été réalisée.

On a compté plus de **609 000 personnes touchées et 66 parutions dans les médias**.

Coût de l'opération : 135 000 € financé par les CPDE et l'UIT.

Si l'impact de la crise sanitaire a empêché d'atteindre la cible en nombre d'apprentis (objectif : + 20% par rapport au nombre d'apprentis en 2019) et rend difficile à évaluer l'indicateur nombre d'embauches nettes /an (cible 10 000 emplois), elle a toutefois permis de créer une marque commune et mobilisé pour la première fois, l'ensemble des branches dans une communication filière.

Forte du succès de cette opération, une seconde campagne, co-financée par l'OPCO2i, valorisant les parcours de formation a été lancée en novembre 2020.

- ◆ **Une grande école internationale de rang mondial**, proposant des formations allant du CAP au doctorat et une activité de recherche appliquée, visant à partir de 2022, annuellement plus de 1 000 étudiants et 3 000 cadres en formation a été constituée avec **l'intégration de l'école de la Chambre Syndicale au sein du nouvel IFM**.

La refonte des programmes pédagogiques se poursuit.

L'agrandissement et l'aménagement des locaux à la Cité de la mode et du design devrait être livrés en 2021.

Pour cela, 3,950 M€ d'apports de la Chambre Syndicale de la Couture - Chanel, Kering, LVMH, Hermès, Richemont et Lanvin (échelonnés sur 3 ans) ont été apportés en complément du soutien de l'État et la Caisse des dépôts et consignations. Le DEFI a poursuivi son soutien à ce projet d'ampleur en finançant notamment un nouveau fab lab.

- ◆ **Un dialogue a été engagé avec des représentants du Ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports.** Une lettre d'intention pourrait être signée pour envisager la création d'un réseau thématique national des campus des métiers et qualifications. La mise en œuvre de ce projet serait soumise aux résultats d'une étude prospective permettant d'appréhender les impacts sur nos métiers des grandes hypothèses d'évolutions de nos secteurs à moyen et long terme : technologiques, numériques, environnementaux, etc. Cette étude ferait l'objet d'un financement dans le cadre de l'Opco 2i.
- ◆ Plusieurs actions non finalisées ou non engagées pour cause de réforme des OPCO restent au centre des préoccupations de la filière et seront poursuivies. (Adaptation du dispositif TRANSFAIRE à chaque contexte régional ou mise en place de dispositifs innovants notamment).

## 1.2. Capacité industrielle de production et sous-traitance et accompagnement des marques :

- ◆ Un **diagnostic 360°** personnalisé a été mis en place par Bpifrance, en étroite coopération avec la filière et réalisé auprès d'un panel représentatif de façonniers / sous-traitants couvrant la plupart des marchés de la filière (habillement, cuir, bijou). **14 entreprises ont bénéficié de cet accompagnement avec un taux de satisfaction de 90%.**

En plus de l'encadrement des missions de conseil réalisé par ses équipes, Bpifrance a financé pour moitié ces diagnostics, le solde étant à la charge des entreprises (6 K€ HT par entreprise en moyenne).

- ◆ Un **accélérateur sectoriel** a été créé pour accompagner spécifiquement la sous-traitance et les marques. Réunies dans un dispositif unique afin que tous les acteurs de la chaîne puissent dialoguer et comprendre les enjeux de chacun, il était composé d'un tronc commun à l'ensemble des acteurs de la filière et de programmes spécifiques dédiés, notamment au développement des marques et à l'accélération des entreprises de sous-traitance. L'accélérateur a été imaginé pour répondre particulièrement aux enjeux spécifiques de croissance et de structuration des petites entreprises et leur apporter des solutions adaptées pour accélérer leur développement.

La première promotion de l'accélérateur a rassemblé **30 entreprises de la filière** (En moyenne 5,4M€ de CA et 39 employés (effectif médian : 19 employés) ; la plus petite entreprise réalisant moins d'1 M€ de CA et la plus grande un CA supérieur à 20M€.

Lancé le 10 octobre 2019, l'accélérateur a été opéré pour la partie académique par l'IFM et l'ESCP ; les programmes étant co-organisés avec les CPDE/ Fédérations / Bpifrance. Il a été cofinancé par Bpifrance, les CPDE et les entreprises.

**L'objectif principal des dirigeants est atteint** à ce stade avec une évaluation globale intermédiaire de 4,5/5 sur les diagnostics, 4,3/5 sur les modules de conseil et 4,2/5 sur l'ensemble des séminaires.

Affecté dans sa mise en œuvre par les grèves de décembre 2019, puis la pandémie en 2020, l'accélérateur a été adapté dans son format pour assurer un suivi rapproché de chaque dirigeant de la promotion ; initialement prévu sur 12 mois, le calendrier sera déployé jusqu'en mars 2021, date du lancement d'une seconde promotion (inscrite dans cet avenant).

## 1.3. Financement et accompagnement des marques :

- ◆ En contribuant à hauteur de 800 K€ en 2019 et 500 K€ en 2020 au confortement des moyens de l'IFCIC, le DEFI a permis aux entreprises de la mode et du luxe de continuer de bénéficier d'un **outil de garantie bancaire, de prêts et de solutions de financement direct.**

- ◆ **Une étude économique**, financée par le DEFI, **sur les leviers de succès des marques de mode** a été menée par Kea & partners et l'IFM. Elle avait pour but d'éclairer aussi bien les entrepreneurs de la mode que les dirigeants dans leurs réflexions stratégiques sur la création et la transformation des modèles économiques performants. À la fois pédagogique et pratique, elle propose ainsi une grille de lecture simple et des leviers clairs à activer, des outils pour évaluer la maturité des marques et identifier des pistes d'action.

## 1.4. Développement durable :

### 1.4.1. Les démonstrateurs :

Afin de démontrer la faisabilité des solutions techniques/organisationnelles innovantes les plus prometteuses en matière d'économie circulaire pour le recyclage des matières, **3 démonstrateurs** ont été inscrits dans le contrat de filière :

- ◆ **Le démonstrateur mécanique du CETI** (Région Hauts de France) :

Le lancement de la **plateforme de démonstration de recyclage mécanique des fibres courtes s'est effectué en septembre 2019**. Okaidi, Decathlon, les machines Laroche, le tisseur TDV et le collecteur trieur Synergies TLC ont participé à cette initiative de recyclages de produits usagés en coton. L'installation rassemble désormais des éléments de coupe, effilochage, mélange, cardage, filature open-end à taille pilote. C'est la première en France à synchroniser en un même lieu toutes ces technologies permettant de refaire du fil à partir d'un gisement de textiles usagés post-consumer.

- ◆ **Un démonstrateur chimique (JEPLAN-TECHTERA)** (Région Auvergne-Rhône-Alpes) pour recycler le polyester (60% des fibres utilisées dans les vêtements, en particulier dans les vêtements textiles et techniques).

Une campagne de collecte de textiles usagés post consumer a été organisée notamment avec Refashion pour évaluer la qualité du gisement. Depuis, JEPLAN poursuit sa phase de levée de fonds mais le calendrier a été retardé par le Covid. L'équipe travaille avec plusieurs autres partenaires français pour améliorer la technologie et mettre à l'échelle leur technologie. **Les études de faisabilité, le choix du site et la recherche de partenaires privés se poursuivent** selon le calendrier suivant : création d'une entité française en 2021, construction de l'usine en 2022 et production des premiers fils recyclés fin 2023. TECHTERA accompagne le projet notamment dans la recherche de partenaires industriels pour l'implantation de l'usine.

- ◆ Un démonstrateur de **valorisation énergétique du cuir** (Occitanie).

Des travaux menés en 2019 par CTC, cofinancés par Refashion, ont montré l'intérêt de la technologie permettant de générer de l'énergie à partir de chutes de cuir. La montée en puissance de la filière des Combustibles Solides de Récupération (dits CSR) ouvre la voie à de nouvelles filières de valorisation, notamment par gazéification dans le but de produire du gaz de synthèse, renouvelable, avec une empreinte carbone amoindrie. Après adaptation des brûleurs, le gaz peut être utilisé dans les chaudières industrielles pour valoriser cette énergie.

Toutefois, la mise sur le marché de "petites" installations, c'est-à-dire d'installations adaptées à la filière **peine à voir le jour**. Un travail autour d'éventuelle mutualisation des installations est en cours d'analyse.

En parallèle, le CTC a identifié un autre procédé par pyrolyse, dont les essais tardent du fait des difficultés à conditionner des chutes de cuir. Il devrait toutefois parvenir à être lancé courant 2021.

Le CTC mène enfin avec le CETI un troisième projet pour combiner les déchets cuir et textiles afin de créer de nouveaux matériaux souples.

#### 1.4.2. Les travaux autour de la traçabilité :

Un groupe de travail dédié s'est constitué pour mettre en place les conditions d'un dispositif de traçabilité pertinent. Au terme de **9 mois de travail, 18 solutions étudiées par 19 entreprises engagées**, il est désormais proposé de **recentrer le sujet** sur quelques actions collectives pragmatiques et opérationnelles par l'intermédiaire de **plusieurs « pilotes traçabilités » déclinés dans cet avenant**.

Par ailleurs, le groupe de travail s'est structuré pour suivre les travaux de traçabilité menés au niveau européen notamment.

#### 1.5. International et attractivité de Paris

- ◆ Un mini audit des dispositifs de soutien des entreprises et marques de modes dans les pays particulièrement offensifs (Italie, Royaume-Unis et Belgique) a été réalisé avec Business France notamment. Il a permis de proposer des pistes d'amélioration dans l'utilisation de financements européens. Par ailleurs, il a mis en lumière le besoin d'un accompagnement réglementaire. Déjà organisées par les Fédérations et Business France, ces actions vont être renforcées par des efforts en communication et des actions de mutualisations.
- ◆ Par ailleurs, des pourparlers sont engagés avec le Comité des Jeux Olympiques pour Paris 2024 et se poursuivront dans les mois à venir.

Ainsi, l'ensemble des actions menées dans le cadre du CSF ont significativement contribué à **renforcer les synergies entre les différents acteurs du secteur et offert à la filière un espace d'expression commun** qui s'est révélé être particulièrement utile au moment de la pandémie du Covid-19, notamment dans la coordination de la réponse apportée de la production de masques à usage non sanitaire et de surblouses grâce au groupement « Savoir Faire Ensemble ».

Elles sont le fruit d'un **travail collégial important**, coordonné par la déléguée générale du CSF, validé par le bureau du CSF (25 réunions depuis le renouvellement du Comité ; 4 séances plénières), décliné dans les nombreux groupes de travail, dirigés par des chefs de projets avec l'aide des équipes des CPDE, fédérations, centres techniques, entreprises du secteur d'une part, de l'État, Bpifrance, l'OPCO2i, ADEME, Refashion ... d'autre part.



## 2. Formation / Cohésion :

### Faciliter la formation interne et l'acquisition de nouvelles compétences

Les enjeux sont considérables, tant pour l'industrie que pour les marques et la distribution.

L'industrie de la filière mode et luxe française fait face à une quadruple tension :

- ◆ Un vieillissement de son effectif qualifié et de ses dirigeants ;
- ◆ Des savoir-faire complexes pouvant demander un temps de formation important ;
- ◆ La faible attractivité des métiers industriels ;
- ◆ Une difficulté à recruter sur des fonctions d'expertise en productique, informatique, développement durable, centrales dans les nouveaux modèles économiques.

Il s'agit à la fois de garantir la transmission des savoir-faire et du geste (en particulier pour la confection, la maroquinerie et la chaussure) et de bénéficier des compétences adaptées aux enjeux de l'industrie.

### Renforcer les actions de formation internes

L'industrie a particulièrement recours à des salariés en reconversion professionnelle formés en interne par les entreprises elles-mêmes, généralement dans le cadre de contrats de professionnalisation. Il s'agit notamment d'une réponse à l'inadéquation perçue des formations initiales (CAP et bac pro métiers de la mode), souvent insuffisamment orientées vers la productique, le travail sur machine et les besoins effectifs des entreprises. La filière s'est organisée pour attirer des profils de tous âges vers ces métiers (Transfaire, référentiels de qualification textile/mode/cuir, site Internet « Savoir pour Faire »).

Pour la fabrication en particulier, l'alliance des compétences industrielles et des gestes professionnels milite en effet pour la formation en entreprise et la transmission par des pairs.

L'industrie fait cependant face à la fois :

- ◆ À la rigidité des cursus de formation initiale, difficiles à faire évoluer,
- ◆ Au coût des formations en entreprise, en particulier pour les plus petites d'entre elles ;
- ◆ À la mauvaise image de l'industrie en France avec un travail important devant être réalisé pour développer la marque employeur.

Les 8 branches professionnelles de la Bijouterie, la Chaussure, la Couture, les Cuirs et peaux, l'Habillement, l'Horlogerie, la Maroquinerie et le Textile, par le biais de la Section Paritaire Professionnelle Industrie créatives et techniques Mode et Luxe (SPP ICTML) / de l'Opérateur de compétence Interindustriel (OPCO2i)(décisions paritaires) travaillent à :

- ◆ Anticiper les évolutions qualitatives et quantitatives de l'emploi, notamment par le biais d'études ;
- ◆ Examiner et coordonner la définition des niveaux de prise en charge des différents dispositifs gérés par l'OPCO2i<sup>2</sup> ;
- ◆ Proposer les qualifications utiles pour les entreprises et justifiant la création ou la modification de certifications professionnelles, de titres et de diplômes ;
- ◆ Faire toutes propositions aux branches professionnelles aux fins de développer l'alternance et les compétences des salariés, en particulier dans les TPE et les PME.

---

<sup>2</sup> NB : Les marques et la distribution avaient engagé une profonde transformation dont la nécessité s'est renforcée avec la pandémie. Elles sont en cours de transformation de leurs modèles économiques qui nécessitent tout à la fois :

-une transformation numérique à tous les niveaux de la chaîne

-L'accélération vers une mode éthique et durable

-Le renforcement, la réinvention, la personnalisation de la relation client en connectant la communication et la commercialisation

-La transformation des organisations

Ces enjeux nécessitent l'intégration de nouvelles compétences qui, par leurs impacts sur la compétitivité, constituent une priorité.

Dans le cadre du CSF, les sujets « Formation » seront structurés sous la coordination de Florence Rambaud, Présidente de la SPP ICTML d'OPCO2i, également membre du CSF Mode et Luxe, en 3 groupes de travail (GT).

Ces 3 GT (CSF/SPP ICTML d'OPCO2i/Branches) correspondant à 3 thématiques clefs :

## 2.1. Une offre de formation innovante pour favoriser le développement des compétences :

Objectif : **Apporter une réponse efficiente aux PME**, industrielles et créatives, confrontées à une diversité de situation (insertion, mobilité interne ou externe, reconnaissance par une certification professionnelle, transmission de savoir-faire, transformation numérique), **et ne disposant pas d'une ingénierie appropriée** pour y faire face.

A cet effet, construire, sur la base d'une méthodologie rigoureuse, une offre d'accompagnement « sur mesure » à destination des entreprises pour favoriser l'insertion et le développement des compétences (tous métiers du secteur, qu'ils soient techniques, numériques, de création, de communication, de marketing, de vente ou autres métiers, en lien avec les OPCO concernés).

Livrables :

- ◆ Une base digitalisée de référentiels de compétences.
- ◆ De nouvelles modalités pédagogiques, type AFEST (action de formation en situation de travail) dans les parcours de professionnalisation.

Pilotes : GT Formation professionnelle/développement des compétences portée conjointement par Xavier Royer (Textile/SPP ICTML) et Laurent Vandenbor (MGO).

Equipe projet : CSF/SPP ICTML d'OPCO2i/ Branches / OPCO

Budget: OPCO2i

Calendrier : 2021/2022

### Modalités d'évaluation du projet

- ◆ Nombre démarches (type AFEST) mises en œuvre.

## 2.2. Attractivité des métiers :

Objectif : Développement des actions d'information et d'attractivité des métiers industriels et de savoir-faire

Livrables :

- ◆ Poursuivre les actions de **promotion des métiers**.
- ◆ Capitaliser sur la campagne « savoir pour faire » pour répondre aux besoins en compétences des entreprises

Pilotes : Marc Pradal (UFIMH) et Laurent Baup (Fédération de l'Horlogerie/SPP ICTML)

Budget : OPCO2i /CPDE / UIT à prévoir si la campagne, après évaluation en juin 2021, devait se poursuivre en 2022.

Calendrier : 2021 / 2022

### Modalités d'évaluation du projet

- ◆ Étude impact des différentes actions menées.
- ◆ Nombre de personnes touchées.
- ◆ Nombre de personnes recrutées

### 2.3. Des parcours d'apprentissages tout au long de la vie :

Objectif : **Optimiser l'offre de formation initiale et continue**, renforcer la coopération entre les établissements de formation de l'ensemble des secteurs relevant du CSF Mode et Luxe, favoriser des démarches innovantes et **développer une articulation des acteurs et dispositifs** tant au niveau national que régional (réflexion vers un projet fédérateur et innovant de type « virtuel » en liaison avec les Campus des métiers et qualifications).

Livrables :

- ◆ Nouveaux parcours d'apprentissage tout au long de la vie (relier formation initiale et formation continue, domaines d'enseignements) dans tous les métiers de la filière qu'ils soient techniques, numériques, de création, de communication, de marketing, de vente ou autres métiers, en lien avec les OPCO concernés.
- ◆ Mise en réseau opérationnelle de l'enseignement technologique et supérieur des branches CSF.

Pilotes : Frédéric Galinier (FHCM/CSF) et Edgard Schaffhauser (Maroquinerie/SPP ICTML)

Equipe projet : CSF / CPDE Branches /Campus des métiers et qualifications, OPCO

Budget : Frais « divers » de fonctionnement

Calendrier : 2021/2022

#### Modalités d'évaluation du projet

- ◆ Nombre d'écoles, d'établissements ou d'organismes de formation ayant modifié leurs programmes au regard des futurs besoins des entreprises.

### 3. Compétitivité et innovation :

Parmi les nombreux enjeux de la filière, on note le besoin de renforcer la compétitivité et d'accompagner la modernisation de l'appareil productif, les projets de réindustrialisation, le développement de filières innovantes, de nouveaux modèles économiques et de nouvelles relations clients.

#### 3.1. Des accélérateurs sectoriels dédiés et des modules de conseil :

Objectif : Mise en place de nouvelles promotion d'entreprises dans l'accélérateur sectoriel (marques, façonniers et sous-traitants - CA entre 2 et 20 M€, plus de 10 collaborateurs, au moins 3 ans d'existence) pour accélérer leur développement, renforcer leur compétitivité (meilleure performance, modernisation des appareils productifs, nouveaux gisements de marge ..) et répondre de manière agile et innovante aux attentes des consommateurs face aux nouveaux défis sociétaux et environnementaux.

Il s'agit aussi de permettre ainsi d'accélérer la numérisation dans tous les domaines (afin de maîtriser la production à la demande, l'organisation, la coordination, la création, la communication, la commercialisation, la relation et expérience client ...).

L'idée de ces accélérateurs est également de renforcer les relations entre marques et fabricants, par une meilleure compréhension des enjeux de chacun.

**Le parcours intensif de 12 mois** inclut du conseil sur mesure (un diagnostic Rebond de 3 ou 10 jours selon la taille de l'entreprises pour identifier les leviers de croissance prioritaires) et un parcours de 6 séminaires de formation en collectif et de la mise en réseau organisé avec l'IFM et l'ESCP.

Livrables :

- ◆ Une **promotion entre 20 et 30 entreprises** par an

Pilotes : Bpifrance / CPDE

Equipe projet : Fédérations, IFM, ESCP

Budget : financé par l'Etat (sous réserve de validation de l'enveloppe budgétaire et opéré par Bpifrance) / les CPDE et les entreprises en 2021 ; financé par l'Etat (sous réserve de validation de l'enveloppe budgétaire) et opéré par Bpifrance en 2022.

Calendrier : 2021/2022

#### Modalités d'évaluation du projet

- ◆ Nombre d'entreprises participantes.
- ◆ Taux de croissance à N+2

#### 3.2. Un accompagnement à la réindustrialisation

La filière connaît actuellement des projets de relocalisation d'activités, de modernisation des outils industriels et de créations d'entreprises dans le cadre de l'industrie 4.0. Ces projets de réindustrialisation et de création de nouvelles activités sur des filières innovantes (nouvelles matières, textiles techniques, etc.) impliquent des investissements allant de quelques milliers d'euros (achat d'un logiciel de coupe performant ou d'un ERP industriel) à plusieurs millions d'euros (ligne de production etc.).

Pour les accompagner, Bpifrance propose un outil dédié qui pourrait être déployé avec l'aide des CPDE notamment.

Objectif : Accompagnement des chefs d'entreprises souhaitant relocaliser tout ou partie de leur production.

Livrable :

- ◆ Un module d'accompagnement individuel qui permettrait à une dizaine d'entreprises du secteur de cartographier leur chaîne de valeur du fournisseur au client, de définir la stratégie de relocalisation etc.

Pilote : Bpifrance

Équipe projet : CPDE, CETI, MSFC, Fédérations (dont UFIMH ...), TECHTERA, EuraMaterials

Budget : financé par l'Etat (sous réserve de validation de l'enveloppe budgétaire et opéré par Bpifrance) / entreprises

Calendrier : Lancement S2 2021

#### Modalités d'évaluation du projet

- ◆ Nombre d'entreprise ayant suivi le module
- ◆ Nombre d'entreprises ayant relocalisé une partie de leur production à N+2
- ◆ Montant des investissements réalisés

### **3.3. Développement et diffusion d'un outil pour calculer les coûts complets de fabrication.**

Pour affiner le coût réel de la fabrication en France, le Centre Européen des Textiles Innovants (CETI) a développé avec le DEFI et la MSFC un démonstrateur qui permet, à partir de données fournies par les entreprises, de calculer trois matrices de coûts :

- le coût d'un produit ou d'une collection, en comparant trois zones de *sourcing*, France, Méditerranée, Asie, afin de comparer les taux de marge réels ;
- le coût de revient industriel entre coût de main d'œuvre et coût matière, selon différentes hypothèses de productivité du travail ;
- le coût-minute de fabrication, selon différents paramètres d'équipement et de productivité des façonniers.

Ce démonstrateur est un exemple d'outil pouvant permettre à la fois d'affiner la vision qu'ont les entreprises de leurs propres coûts, mais aussi de comprendre les structures de coût et les contraintes de leurs partenaires, fournisseurs et clients. Il pourrait utilement être encore développé, notamment en intégrant la filière cuir, et diffusé largement.

Livrable :

- ◆ Un outil de calcul des coûts complets de fabrication renforcé et intégrant différents autres secteurs de la filière (notamment cuir).

Pilote : CETI

Équipe projet : CPDE, MSFC, Fédérations (dont UIT, UFIMH ...)

Budget : CPDE (dans la phase test de 2021 dont 7KE pour CTC), et entreprises

Calendrier : 2021

#### Modalités d'évaluation du projet

- Nombre d'entreprises déployant cet outil
- Nouvelles commandes en France liées à cet outil

### 3.4. Un meilleur accès à la commande publique

Les enjeux :

De nombreux acteurs, en particulier les entreprises spécialisées dans les vêtements professionnels et de défense/sécurité, soulignent **l'importance de la commande publique comme levier de compétitivité** :

- ◆ de par les volumes de commandes (en particulier pour les marchés de défense et de sécurité et les marchés hospitaliers) et le caractère pluriannuel de nombreux marchés, la commande publique peut être un vecteur de sécurisation des fabricants ;
- ◆ la puissance publique peut avoir intérêt à diversifier son *sourcing*, pour sécuriser ses approvisionnements ;
- ◆ plusieurs acteurs soulignent le devoir d'exemplarité des acteurs publics qui promeuvent le *made in France* et les circuits courts ;
- ◆ la commande publique peut avoir un vrai rôle d'amorçage pour certaines chaînes de production, ou pour des plateformes permettant de regrouper les fabricants (par exemple, Savoir Faire Ensemble s'appuie sur la commande publique pour son démarrage).

Le cadre européen de la commande publique limite a priori les possibilités de recours explicite à des productions françaises dans les marchés publics<sup>3</sup>, afin de respecter les principes du droit de l'Union européenne (libre circulation des marchandises, liberté d'établissement et libre prestation de service).

S'il n'est pas possible de réserver *a priori* certains marchés à des produits fabriqués en France, il existe plusieurs moyens de faciliter l'accès des fabricants français à la commande publique et notamment :

- 1) **Exploiter pleinement les possibilités de sourcing** auprès des entreprises en amont du lancement des marchés. Le renforcement du sourcing permettra d'affiner la définition des besoins et d'optimiser l'évaluation des critères de sélection hors prix, tout en garantissant la confrontation du besoin au marché local. Il s'agit, en achetant français, d'acheter mieux et plus responsable, et d'animer une relation permanente entre l'acheteur et son vivier de fournisseurs. Les acheteurs doivent aller sur le terrain.
- 2) **Mobiliser les spécifications techniques et les leviers d'achat responsable** afin de conjuguer accès des entreprises françaises et européennes et satisfaction des besoins de l'acheteur ; intégration aux cahiers des charges des clauses susceptibles de favoriser les entreprises mieux-disantes en matière technique et environnementale, par exemple des clauses techniques et de services<sup>4</sup> ;
- 3) **Allotir au maximum les marchés** et accompagner les TPE et PME souhaitant proposer des offres

À plus long terme, sous réserve d'un investissement et d'un consensus politique forts, faire aboutir les négociations au sein de l'Union européenne sur une réglementation contraignante sur le devoir de vigilance des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitants.

Livrables :

- ◆ Étude pour organiser le **sourcing français dans le cadre spécifique de la commande publique** puis mise en place d'un **outil filière de coordination** entre les fabricants (tous secteurs de la filière) et l'amont pour répondre aux appels d'offre **et la mise en relation** entre les donneurs d'ordre et les industriels potentiels fournisseurs ;

---

<sup>3</sup> Restreindre *a priori* l'origine d'un produit revient à empêcher certaines entreprises d'accéder aux marchés publics. Ces restrictions sont strictement encadrées par le droit de la commande publique (marchés de défense et de sécurité notamment), et ne permettent dans tous les cas pas d'empêcher les candidatures d'entreprises d'États membres de l'Union européenne.

La CJUE sanctionne de jurisprudence constante les États incluant des conditions de fabrication ou de valeur ajoutée nationale à leurs marchés ou leur réglementation.

<sup>4</sup> Les clauses relatives au délai de livraison n'ont pas été jugées pertinentes par les interlocuteurs de la mission, les pénalités pouvant être demandées en cas de retard étant strictement encadrées, afin de ne pas constituer par elles-mêmes des barrières à l'accès aux marchés.

- ◆ Mise en place d'un **recueil de préconisations et de « bonnes pratiques »** relatives à la mise en œuvre du code des marchés publics à destination des acheteurs concernés. Ce document **visera à faciliter l'accès des PME industrielles françaises aux marchés** (Rééquilibrage des pondérations prix-technique-RSE, intégration dans les cahiers des clauses techniques particulières de critères contrôlables de durabilité, de RSE, de qualité des matières et de service à la personne ...);
- ◆ Mise en place d'un **outil de « vulgarisation » à destination des TPE/PME, décrivant les grands principes, les opportunités et les contraintes de la commande publique** (guide sous forme de fiches synthétiques, organisation d'un Webinar ...).

Pilotes : FACIM

Équipe projet : Etat (DGE, DAE, DAJ), CPDE, Fédérations (dont UFIMH, UIT ...) MSFC, Médiation des entreprises etc.

Budget de fonctionnement

Calendrier : 2021

### 3.5. Dispositif d'accompagnement en faveur des jeunes marques et créateurs de mode, ainsi que des métiers d'art de la mode

Parce que la création est au cœur des métiers de la mode et du luxe, le Ministère de la culture a décidé d'accompagner spécifiquement des jeunes marques de mode, leurs créateurs et les métiers d'art (professionnels/entreprises des métiers d'art) qui fabriquent, en organisant **deux appels à projets annuels**. Ceci permettra aussi de favoriser les circuits courts de sous-traitance.

Objectif : /25 **lauréats par an** accompagnés par des consultants spécialisés.

Livrables :

- ◆ Un **appel à projet annuel pour les jeunes marques et créateurs** de mode sur la base de critères liés à l'utilisation de technologies numériques, l'innovation, la mode durable ... (15 lauréats – dotation globale de 300 K€ en 2021)
- ◆ Un **appel à projet annuel en faveur des métiers d'art** de la mode pour accompagner la relocalisation de la production en favorisant les métiers d'art français. (10 lauréats – dotation globale de 200K€ en 2021).

Pilote : Ministère de la Culture

Equipe projet : Fédérations, CPDE, ADC etc. pour le relai de l'appel à projet, la co-instruction des dossiers et le suivi des lauréats.

Budget : 300/500 K€/an (financé en 2021 par le Ministère de la culture).

Selon situation économique et « retombées » des appels à projet, souhait d'élargissement du Ministère de la Culture à d'autres partenaires financiers à partir de 2022.

Calendrier : S2 : 2021

#### Modalités d'évaluation du projet

- ◆ Investissements réalisés par les jeunes marques / créateurs / métiers d'art de mode
- ◆ Augmentation du chiffre d'affaires

## 4. Traçabilité et mode durable / transition écologique :

Le premier facteur d'impact environnemental du textile/habillement est lié à la matière et au cycle de production des étoffes : consommation d'eau et pollution liées à la culture des fibres naturelles<sup>5</sup>, production de fibres synthétiques, transports internationaux, traitement des fils et ennoblissement, etc. Celui-ci peut être amélioré selon que la matière est biosourcée ou prend en compte un maximum de critères d'écoconception. Pour diminuer l'impact global, le CSF propose notamment de renforcer et structurer les filières de fibres naturelles locales d'une part et de poursuivre ses travaux (cf. contrat de filière) sur le recyclage d'autre part. Il convient en particulier de travailler sur l'ensemble des cycles de transformations (boucles ouvertes et fermées) pour rendre économiquement viables les modèles proposés et valoriser au mieux l'ensemble de la matière disponible.

Dans ce processus, il est à noter que le développement d'une production agile reste centrale dans la réduction des stocks et des invendus.

### 4.1. Des débouchés en boucle ouverte :

L'investissement dans les démonstrateurs de recyclage industriel implique en parallèle la sécurisation de débouchés, en particulier en boucle ouverte (isolants et matériaux de construction pour le bâtiment, composites pour l'automobile, l'aéronautique, l'ameublement (rembourrage de sièges par exemple), la plasturgie (composites plastiques intégrant des fibres textiles). Afin de structurer au mieux les débouchés en boucles fermées, il est essentiel pour le développement de projets économiquement viables de travailler sur ces boucles ouvertes.

Livrable :

- ◆ Une étude sur la recherche de débouchés et l'intégration de MPR (Matières premières de recyclage) dans des secteurs autres que la filière textile (bâtiment, transports...)

Pilotes : Refashion, ADEME,

Équipe projet : CETI, TECHTERA, Euramaterials, IFTH, FEDEREC, groupe CSF RSE, MTE, DGE, CNI, appui sociétés spécialisées, CPDE ...

Financement : 500K€ devraient être mobilisables dans pour l'étude et démonstrateurs en boucle ouverte dans le cadre des APP qui seront validés au printemps 2021.

Calendrier : 2021 / 2022

### 4.2. De nouvelles matières pour diminuer l'impact environnemental :

La France et l'Europe disposent de potentiels de développement des filières lin, chanvre et laine pour compléter d'autres matières naturelles déjà largement utilisées (cuir notamment).

#### 4.2.1. Lin et chanvre :

Le lin est une filière d'excellence sur laquelle la France est a priori très bien positionnée, à condition de **développer les capacités de traitement de la fibre.**

---

<sup>5</sup> Le coton par exemple représente environ deux tiers de la production mondiale de fibres naturelles, et est l'une des cultures les plus consommatrices en eau (entre 5 000 et 25 000 litres par kg de fibres, bien que le recours au coton biologique permette de réduire cette empreinte de moitié environ). Le coton n'est quasiment pas cultivé en France, qui ne dispose pas du climat adapté.



Contrairement au coton, la culture du lin nécessite en effet que très peu d'intrants (pas d'irrigation ni pesticides et n'entraîne pas de rejets de défoliants dans les écosystèmes aquatiques). Si le lin représente 0,4 % des fibres textiles produites dans le monde, la France est le premier producteur mondial de fibre de lin. Elle est par ailleurs premier producteur européen de Chanvre (malgré des volumes restant très faibles). Son potentiel textile pourrait être développé.

La France ne dispose toutefois pas aujourd'hui des capacités de traitement de filature adaptée à sa production, qui est exportée à 80 % en Asie et à 15 % dans l'UE (principalement Europe de l'Est), puis réimportée sous forme de tissu ou de produits confectionnés.

**D'où l'enjeu du pilote proposé avec la Confédération Européenne du lin et du Chanvre dans cet avenant (Cf. projet traçabilité infra) ou les différents projets portés par les pôles de compétitivité (dont EuraMaterials).**

#### 4.2.2. Laine<sup>6</sup> :

La France aurait l'opportunité de trouver une place privilégiée au sein d'une chaîne de valeur européenne de la laine. Un changement de modèle, qui implique une évolution des modalités d'élevage, est déjà en œuvre et a demandé des investissements importants. Il demande désormais, **pour se déployer pleinement, la validation de modèles économiques et de suivis produits** (amélioration de la qualité chez les éleveurs et dans les entreprises, augmentation des capacités de **traitement et filature, valorisation de la laine et des toisons hors habillement** (feutre, isolant pour le bâtiment, lanoline etc.).

Objectif : Réaliser une étude approfondie de la chaîne de valeur de la laine écoresponsables, pour atteindre 24 % d'usage de laine d'origine française d'ici 2024 (4 % en 2019-2020), en missionnant un groupe laine piloté par le collectif Tricolor<sup>7</sup> avec la mission principale d'étudier le potentiel des laines françaises.

Livrable :

- ◆ Cartographie de la filière industrielle et du modèle économique de la laine en amont : **filature et lavage.**

Pilote : Tricolor (en lien avec l'UIT).

Financement : Tricolor (contribution opérationnelle).

Calendrier : 2021

#### Modalités d'évaluation du projet

Nombre de lavages et de filatures mis en place à 2 ans.

---

<sup>6</sup> La FFILC (Fédération Française des industries lainières et cotonnières), membre de l'UIT, est issue de la fusion des Unions de syndicats professionnels CCLFA (Comité central de la laine Française et des fibres associées) et de la FFIC (Fédération Française des industries cotonnières). Le Club Laine de la FFILC a été constitué afin de regrouper les principaux industriels de la filière française : filateurs et tisseurs de laines peignées et cardées (Peignage Dumortier, Jules Tournier...), qui s'appuient sur des sources de laines d'origine diverses (Australie, Nouvelle Zélande, Afrique du Sud...) et des partenaires naturels (Woolmark, Lainamac...) afin de travailler sur des projets de collaboration au niveau français, européen et international. Plus récemment, le collectif français (Tricolor) s'est engagé dans un projet spécifique ayant pour objectif de restructurer la filière nationale, en s'appuyant sur des élevages français. Ces acteurs, accompagnés dans leurs travaux de recherche par les pôles de compétitivité (EuraMaterials, Techtera...) ont entamé une réflexion plus globale pour valoriser la matière.

<sup>7</sup> Tricolor est un collectif français (35 marques adhérentes) dont l'objectif de contribuer et de faire évoluer les pratiques d'élevage, en partenariat avec les fédérations professionnelles directement impliquées : Fédération nationale ovine (éleveurs), Races de France (la génétique) et Coopération agricole (maillage logistique des coopératives) et la Chambre Syndicale des Laines de France (collecteurs et négociants français).

### 4.3. Affichage environnemental : des solutions accessibles au PME

Dans un contexte fortement mondialisé, il apparaît fondamental que l'information sur la performance environnementale et sociale des produits soit :

- ◆ **Lisible** pour les consommateurs ;
- ◆ **Différenciant** pour les produits, avec une valeur supplémentaire ;
- ◆ **Simple** à mettre en œuvre pour les industriels et les marques.

**Il s'agit pour le CSF, notamment grâce aux groupes de travail, de s'assurer que ces éléments centraux soient bien pris en compte dans les travaux français et européens** et notamment de :

- ◆ **Contribuer à la construction des PEFCRs (référentiels européens)** dans le cadre du projet européen PEF Apparel & Footwear afin de
  - faire valoir les spécificités françaises
  - faire évoluer le référentiel actuel français de l'affichage environnemental vers une version européenne (notamment que les négociations internationales relatives à l'analyse de cycle de vie intègrent des paramètres de recyclabilité, de durabilité et de traçabilité.)
  - **adapter les référentiels aux réalités des TPE et des PME.**

NB : Si cette action est directement mise en œuvre de façon sectorielle par les différentes branches de la filière (en particulier UIT pour textile, UFIMH/ FHCM / DEFI pour l'habillement et CTC pour le cuir), il est indispensable de partager les positions de chacun en veillant à ce que l'introduction de « normes minimales d'affichages » à Bruxelles ne conduise pas à un univers encore plus confus de normes ou ne pénalise les PME.

Livrables :

- ◆ Une base de données française et/ou européenne **qualifiée** pour le calcul d'impact environnemental, **répondant aux spécificités de la filière mode et luxe française<sup>8</sup>**. **(exemple : valeurs par défaut pénalisantes ...)**.
- ◆ Des référentiels filières adaptés aux entreprises de la filière (TPE/PME notamment) et dont la pertinence a été vérifiée ;
- ◆ Participer à l'élaboration et la diffusion du standard EU (PEFCRs).

Pilote PEFCRs : ADEME / FHCM / Refashion / CTC / UIT

Équipe projet : Groupe miroir ADEME, CPDE, GT RSE du CSF, ETIC, UNITEX, MTE, MEFR, membres votants du PEF / filière

Budget : frais divers de fonctionnement

Calendrier : 2021/2022

### 4.4. Traçabilité :

Certaines marques ont déjà engagé des travaux relatifs à la traçabilité : labels, étiquettes intelligentes, campagnes d'information des clients, etc.

Il apparaît pertinent de développer largement cette dynamique et d'accompagner collectivement le travail **d'information attendu par les consommateurs**, en particulier sur la **traçabilité des grandes étapes de la fabrication du produit** (Pour le textile et l'habillement, sur les étapes de filature, tissage/tricotage, ennoblement, confection par exemple ... ) .

---

<sup>8</sup> Une spécificité du secteur à prendre en compte en ce qui concerne la durabilité : ce n'est pas la seule valeur fonctionnelle qui détermine la durée de vie d'un article de mode, mais également sa valeur émotionnelle.

Cette exigence doit se conjuguer avec la nécessité de systèmes simples, adaptés et flexibles pour les PME, tant le champ est vaste.

Cela passera par plusieurs actions communes, en particulier :

#### 4.4.1. Un travail sur les standards au niveau européen :

Le CSF veillera à organiser un suivi des travaux européens en matière de traçabilité, en particulier sur la définition de standard.

Il s'efforcera de porter dans les instances dédiées les positions communes partagées dans le groupe de travail « gouvernance / traçabilité ».

Il veillera à être particulièrement vigilant sur l'accessibilité de ces standards pour les PME.

#### 4.4.2. Des « pilotes » :

Pour accompagner concrètement le déploiement et la mise en œuvre de solutions de traçabilité, le CSF a décidé de mettre en place des « pilotes ».

L'objectif de ces pilotes est d'aider les entreprises à se saisir du sujet et contribuer à lever les blocages pour l'utilisation pratique de solutions. **Chaque pilote expérimentera des solutions (lisibles, différenciantes et simples) répondant à ses besoins.**

Les solutions mises en œuvre devront **être interopérables et faciles d'accès pour les entreprises / fournisseurs de toutes tailles et origine** ; elles s'appuieront sur une comparaison des solutions identifiées et/ou en test réalisée en amont.

Les pilotes proposeront en particulier des solutions pour des entreprises de **l'habillement, la chaussure, le lin et le textile**. (Un démonstrateur par catégorie) avec pour finalité :

- ◆ D'identifier les leviers pour la mise en place réussie de solutions de traçabilité dans la filière mode et luxe française.
- ◆ De tester plusieurs solutions de traçabilité et leur adéquation aux besoins de la filière, notamment des PME,
- ◆ De tester l'application du standard de traçabilité européen

Chaque pilote sera composé :

- D'un groupe d'entreprises représentatives du périmètre retenu (habillement, chaussure, lin)
- D'une ou plusieurs solutions de traçabilité

Un coordinateur aura notamment en charge d'accompagner les pilotes dans la **recherche de financement**.

En s'appuyant sur l'expérience de ces pilotes, l'idée est de **structurer la démarche à moyen et long terme, en diffusant les bonnes pratiques et en proposant par exemple des règles de gouvernance, des systèmes d'évaluation opérationnels (indice de traçabilité, indice de production national ...)**

Chef de projet « expérimentation Pilotes », « structure de la gouvernance » et UNECE : COSE 361 / CTC / DEFI CNC/UIT

Équipe projet : GT RSE (dont Organisations Syndicales), entreprises pilotes, ...

Budget : financement du coordinateur COSE 361 par CTC et DEFI.

Calendrier : 2021- 2022

Budget pilotes : CELC : 50% du pilote lin, participation DEFI pour le pilote habillement, participation CTC pour le pilote chaussure et UIT pour le textile + financements publics (ADEME, PIA ...), Europe, Région ...

Calendrier :      Choix des pilotes : mars 2021  
                         Déploiement des pilotes : courant 2021

**Modalités d'évaluation du projet**

- ◆ Nombre d'entreprises ayant déployé les solutions préconisées par les pilotes
- ◆ Définition d'indices opérationnels définis

## 5. Liste des acronymes

ADC	Au-Delà du Cuir
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise d'Énergie
AFEST	Action de formation en situation de Travail
ACV	Analyse du Cycle de Vie
BOCI	Chambre syndicale de la bijouterie fantaisie, la bijouterie précieuse et les industries appliquées aux métiers d'art
CELC	Confédération Européenne du Lin et du Chanvre
CETI	Centre Européen des textiles innovants
CQP	Certificat de Qualification Professionnelles
CNC	Conseil National du Cuir
CNI	Conseil National de l'Industrie
CPDE	Centre de Promotion et de Développement Économique
CSF	Comité Stratégique de Filière
CTC	Comité Professionnel de Développement Économique Cuir Chaussure Maroquinerie Ganterie
DEFI	Comité de Développement et de Promotion de l'Habillement
DGE	Direction générale des entreprises
EDEC	Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences
FEDEREC	Fédération professionnelle des entreprises du recyclage
FEH	Fédération des Enseignes de l'habillement
FFC	Fédération Française de la Chaussure
FFM	Fédération française de la Maroquinerie
FFPAPF	Fédération du Prêt-à-porter Féminin
FFTM	Fédération Française de la Tannerie Mégisserie
FH	Fédération de l'Horlogerie
FHCM	Fédération de la Haute couture et de la mode
GPEC	Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétence
GT	Groupe de Travail
IFM	Institut Français de la Mode
IFTH	Institut français du Textile et de l'Habillement
INMA	Institut national des métiers d'Arts
MC	Ministère de la Culture
MEFR	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
MGO	Mode Grand Ouest
MPIR	Matières Premières Issues du Recyclage
MPR	Matières Premières de Recyclage
MTE	Ministère de la Transition Écologique
OPCO	Opérateurs de compétences
OPCO2i	Opérateur de compétences interindustriel
PEF	Product Environmental Footprint
PEFCRs	Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs)
PIA	Plan d'investissement d'avenir
PROMAS	Prêt-à-porter Masculin
REP	Responsabilité Élargie du Producteur

RSE	Responsabilité sociétale des Entreprises
TECHTERA	Pôle de compétitivité textile et matériaux souples
UNECE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe / <i>United Nations Economic Commission for Europe</i>
SPP ICTML	Section paritaire professionnelle Industries créatives et techniques mode et luxe
TLC	Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures des ménages
UFBJOP	Union Française de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des Pierres & des Perles
UFIMH	Union Française des Industries Mode & Habillement.
UIT	Union des Industries Textiles
VAE	Valorisation des Acquis de l'Expérience professionnelle

## 6. TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES

N° prop	Proposition	Livrables et/ ou différentes jalons	Pilotes et acteurs	Coûts HT et répartition	Calendrier	Objectifs : / Modalités d'évaluation
1. Formation						
1	Construire, sur la base d'une méthodologie rigoureuse, une offre d'accompagnement « sur mesure » à destination des entreprises pour favoriser l'insertion et le développement des compétences (tous métiers du secteur, qu'ils soient techniques, numériques, de création, de communication, de marketing, de vente ou autres métiers, en lien avec les OPCO concernés).	Une base digitalisée de référentiels de compétences. De nouvelles modalités pédagogiques, type AFEST, dans les parcours de professionnalisation	Pilote : <b>GT Formation professionnel le/développement des compétence CSF/SPP ICTML d'OPCO2i/ Branches / OPCO</b>	Budget OPCO2i	2021/2022	Nombre démarches type AFEST mises en oeuvre.
2	<b>Poursuivre les actions de promotion des métiers</b>	Capitaliser sur la campagne « savoir pour faire » pour répondre aux besoins en compétences des entreprises	Pilote : <b>GT Attractivité des métiers CSF/SPP ICTML d'OPCO2i /Branches / CPDE</b>	Budget OPCO2i / CPDE / UIT	2021/2022	-Etude impact des différentes actions menées. -Nombre de personnes touchées -Nombre de personnes recrutées
3	<b>De nouveaux parcours d'apprentissage</b> tout au long de la vie (relier formation initiale et formation continue, domaines d'enseignements) dans tous les métiers de la filière qu'ils soient techniques, numériques, de création, de communication, de marketing, de vente ou autres métiers, en lien avec les OPCO concernés.	Mise en réseau opérationnelle de l'enseignement technologique et supérieur des branches CSF.	Pilote : <b>GT Formation initiale CSF / CPDE Branches /Campus des métiers et qualifications OPCO</b>	Frais « divers » de fonctionnement	2021/2022	Proposition de modalités d'évolution des établissements et organismes de formation dans la perspective de favoriser une meilleure adéquation aux futurs besoins des entreprises



2. Accompagnement des entreprises et aide à la relocalisation						
N° prop	Proposition	Livrables et/ ou différentes jalons	Pilotes et acteurs	Coûts HT et répartition	Calendrier	Objectifs : / Modalités d'évaluation
4	Développement d'une offre complète d'accompagnement destinée à l'encadrement des entreprises de la filière (marques et sous-traitants). Cette offre couvrira notamment les enjeux du développement durable (écoconception, recyclage, performance énergétique de la production), de la gestion de projet, de l'optimisation de la logistique et de la promotion de l'activité.	* 3 promotions de l'accélérateur mode en luxe en 3 ans. (cible : 30 entreprises par an)	<b>Pilotes : Bpifrance / CPDE</b> Fédérations, IFM, ESCP,	Bpifrance <sup>9</sup> / CPDE / entreprises	2021 2022	-Nombre d'entreprises participantes -Taux de croissance à N+2
5	<b>Dispositif d'accompagnement</b> des chefs d'entreprises souhaitant <b>relocaliser tout ou partie de leur production.</b>	* <b>un module d'accompagnement individuel déployé par Bpifrance</b> et ses partenaires pour cartographier les chaînes de valeur (du fournisseur au client), définir la stratégie de relocalisation et déploiement. )	Pilote : <b>Bpifrance</b> Fédérations, CETI, MSFC, UFIMH ...	Bpifrance / entreprises	S2 2021	10 entreprises par an.
6	<b>Mise en place d'un outil partagé de détermination du coût complet</b> d'une production/collection, permettant d'objectiver le niveau de compétitivité-prix de la production en France et réaliser une analyse comparée fondée des chaînes de valeurs France-Europe-Euromed-reste du monde.	Un outil de calcul des coûts complets de fabrication renforcé et intégrant différents autres secteurs de la filière (notamment cuir).	Pilote : <b>CETI</b> CPDE, MSFC, UIT, Fédérations, UFIMH ...	CPDE, dans la phase test (dont 7KE CTC) et entreprises	2021	Nombre d'entreprises déployant cet outil - Nouvelles commandes en France liées à cet outil

<sup>9</sup> Sous réserve de validation de l'allocation de l'Etat

### 1. Accompagnement des entreprises et aide à la relocalisation

N° prop	Proposition	Livrables et/ ou différentes jalons	Pilotes et acteurs	Coûts HT et répartition	Calendrier	Objectifs : / Modalités d'évaluation
7	Un meilleur accès à la <b>commande publique</b> .	-Étude pour organiser le <b>sourcing français</b> puis mise en place d'un <b>outil filière de coordination</b> entre les fabricants (pour répondre aux appels d'offre -un <b>recueil de préconisations et de « bonnes pratiques »</b> à destination des acheteurs concernés - un <b>outil de « vulgarisation » à destination des TPE/PME sur les grands principes, opportunités et les contraintes de la commande publique</b>	Pilote : FACIM  Equipe projet : DGE, DAE, DAJ, CPDE, UIT, Fédérations, UFIMH, MSFC etc	Frais « divers » de fonctionnement	2021	- nombre de marchés publics remportés par des entreprises fabricant en France.
8	Dispositif d'accompagnement en faveur des <b>jeunes marques et créateurs de mode</b> .	Appel à projet annuel en faveur des jeunes marques de mode. Accompagnement de 10 lauréats par des consultants	MC	MC (300k€), + autres partenaires	2021 2022	15 lauréats par an.
8 bis	Dispositif en faveur des professionnels /entreprises des métiers d'art de la mode (accompagnement à la relocalisation de la production en favorisant les métiers d'art français et les circuits courts d'approvisionnement et de sous-traitance)	Appel à projet annuel en faveur des professionnels/entreprises des métiers d'art de la mode Accompagnement de 10 lauréats par des consultants	MC	200K€ (MC) + autres partenaires	2021 2022	10 lauréats par an.

N° prop	Proposition	Livrables et/ ou différentes jalons	Pilotes et acteurs	Coûts HT et répartition	Calendrier	Objectifs : / Modalités d'évaluation
2. Traçabilité et mode durable / transition écologique						
3.1 Des solutions industrielles pour le recyclage ( y compris pour les arts de la table).						
9	Des débouchés en boucle ouverte	Étude préalable sur la recherche de débouchés et l'intégration de MPR (Matières premières de recyclage) dans des secteurs autres que la filière textile (bâtiment, transports...)	Pilotes : Refashion / Ademe Porteurs de projets (CETI, TECHTERA, Euramaterials, IFTH, FEDEREC, groupe CSF RSE, MTE, DGE, CNI, appui sociétés spécialisées, CPDE ...)		2021/2022	

N° prop	Proposition	Livrables et/ ou différentes jalons	Pilotes et acteurs	Coûts HT et répartition	Calendrier	Objectifs : / Modalités d'évaluation
3.2 Mode durable et fibres naturelles						
10	<p>- Renforcer les nouvelles sources potentielles de matières permettant de diminuer l'impact environnemental (lin, chanvre et laine)            Pour la laine étudier le potentiel des laines françaises .            En parallèle, <b>accompagner et valoriser les projets engagés autour du lin.</b> (cf. infra – pilote)</p>	<p>Pour la laine :            Cartographie de la filière industrielle et du modèle économique de la laine en amont : <b>filature et lavage.</b></p>	<p><b>Chef de projet pour la laine :</b>  <b>Tricolor</b>            GT : CPDE, GT RSE du CSF    <b>Pour le lin et le chanvre :</b>  <b>CELC</b></p>	<p>Frais « divers » de fonctionnement</p>	<p>2021</p>	<p>Nombre d'entreprises françaises concernées (marques et fabricants) par la mise en relation</p>

N° prop	Proposition	Livrables et/ ou différentes jalons	Pilotes et acteurs	Coûts HT et répartition	Calendrier	Objectifs : / Modalités d'évaluation
<b>3.4 Affichage environnemental</b>						
11	<p><b>Contribuer à la construction des PEFCRs (référentiels européens)</b> dans le cadre du projet européen PEF Apparel &amp; Footwear afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-faire valoir les spécificités françaises</li> <li>-faire évoluer le référentiel actuel français de l'affichage environnemental vers une version européenne (notamment que les négociations internationales relatives à l'analyse de cycle de vie intègrent des paramètres de recyclabilité, de durabilité et de traçabilité.)</li> </ul> <p><b>Adapter les référentiels aux réalités des TPE et des PME</b></p>	<p>Une base de données française et/ou européenne <b>qualifiée</b> pour le calcul d'impact environnemental, <b>répondant aux spécificités de la filière mode et luxe française</b></p>	<p>Pilote PEFCR ADEME /FHCM / Refashion / CTC / UIT Équipe projet : Groupe miroir ADEME, CPDE, GT RSE du CSF, ETIC, UNITEX, MTE, MEFR, membres votants du PEF / filière</p>	<p>Frais « divers » de fonctionnement</p>	<p>2021/2022</p>	
<b>3.Traçabilité</b>						
12	<p><b>Un travail sur les standards au niveau européen</b></p>	<p>Suivi des travaux européens en matière de traçabilité, en particulier sur la définition de standard.</p>	<p>COSE 361 / CTC / DEFI CNC/UIT</p>			

N° prop	Proposition	Livrables et/ ou différentes jalons	Pilotes et acteurs	Coûts HT et répartition	Calendrier	Objectifs : / Modalités d'évaluation
13	Des pilotes pour accompagner concrètement le déploiement et la mise en œuvre de solutions de traçabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Identification des leviers pour la mise en place réussie de solutions de traçabilité dans la filière mode et luxe française.</li> <li>-Test de plusieurs solutions de traçabilité et leur adéquation aux besoins de la filière, notamment des PME,</li> <li>-Test de l'application du standard de traçabilité européen</li> </ul>	<p><b>Coordinateur de projet :</b>  COSE 361 / CTC / DEFI CNC/UIT</p> <p>GT CSF RSE/ entreprises pilotes</p>	<p><b>Estimation 50 et 100 KE par pilotes.</b>  --  <b>Plan de financement à préciser.</b>  <b>Contributions : CPDE / UIT CELC (prise en charge de 50% du démonstrateur lin).</b>  <b>ADEME Entreprises PIA</b>  <b>+ autres ressources à lever</b></p>	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'entreprises ayant déployé les solutions préconisées par les 3 pilotes</li> <li>-Définition d'indices opérationnels définis</li> </ul>

## 7. Les signataires :

Avenant au Contrat stratégique de filière Mode et Luxe

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

La Ministre déléguée auprès du Ministre de de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie

Agnès PANNIER RUNACHER

La Ministre de la Culture

Roselyne BACHELOT- NARQUIN

Le Président du CSF Mode et Luxe

Guillaume de SEYNES

Les Organisations Syndicales

Christophe ROHART pour FO

Adrien GUELLEC pour la CFDT

Maurad RABHI pour la CGT

Fait à Paris, le